

# Le 28ème État : quand l'Europe enterre la démocratie sans oser le dire -

par **Serge Van Cutsem**

**L'annonce faite à Davos en janvier 2026 par Ursula von der Leyen ne relève pas d'un simple ajustement technique du marché unique. Elle marque une étape supplémentaire dans une trajectoire ancienne : celle d'une Union européenne qui contourne progressivement les souverainetés démocratiques au profit d'une gouvernance technocratique et économique. Ce texte analyse ce basculement avant qu'il ne soit verrouillé juridiquement.**

Il y a des annonces qui passent presque inaperçues, noyées dans le bruit médiatique, et qui pourtant sont les marqueurs d'un basculement historique, d'un changement total de paradigme. Celle faite récemment à Davos par Ursula von der Leyen appartient clairement à cette catégorie. Sous des dehors technocratiques, consensuels, presque ennuyeux, elle dessine en réalité les contours d'un projet profondément inquiétant : la création d'un régime juridique européen supranational, optionnel pour les entreprises, mais contraignant pour les États et les peuples. Certains l'ont déjà surnommé le «28ème État». L'expression n'est pas juridiquement exacte, mais politiquement révélatrice.

Car ce qui est proposé n'est pas un État au sens classique – pas de territoire, pas de citoyens, pas de parlement élu – mais quelque chose de bien plus redoutable : un État fonctionnel, hors-sol, réservé aux entreprises, leur permettant de se soustraire aux législations nationales en matière de droit des sociétés, de droit du travail et de droit des faillites. En clair, une entreprise opérant en Belgique, en France ou ailleurs pourrait choisir de ne plus dépendre du cadre juridique national, mais d'un régime européen unique, conçu pour être plus «compétitif», plus «attractif» et surtout, ne nous mentons pas, plus favorable aux intérêts économiques des grands groupes.

Il faut mesurer ce que cela signifie réellement, car le droit n'est pas un simple outil technique. Il est l'expression d'un choix politique, d'un compromis social, d'une histoire collective. Permettre à des acteurs privés de choisir librement le droit auquel ils se soumettent revient à transformer la loi en produit concurrentiel. Admettre cela, c'est accepter que la souveraineté des États devienne une variable d'ajustement, et la démocratie un décor dont l'influence sur le réel se réduit progressivement.

Ce projet ne tombe pas du ciel, il s'inscrit dans une trajectoire idéologique assumée, portée depuis des années par les cercles dirigeants européens et parfaitement alignée avec la vision promue par le World Economic Forum et son fondateur, Klaus Schwab. Celui-ci n'a jamais caché sa défiance vis-à-vis de la démocratie représentative, jugée trop lente, trop conflictuelle, trop imprévisible. Il lui oppose une gouvernance par les «parties prenantes», où les grandes entreprises, les institutions financières et les instances technocratiques prennent les décisions au nom de l'efficacité et de la rationalité.

Dans cette vision, *le citoyen disparaît au profit du stakeholder*<sup>1</sup>, et l'élection est remplacée par la cooptation. La politique devient de la gestion et la gestion s'exerce hors de tout contrôle populaire réel. Ce que von der Leyen présente comme une modernisation du marché unique correspond exactement à cette logique : contourner les États sans les abolir, neutraliser la démocratie sans l'attaquer frontalement, vider les parlements de leur pouvoir effectif tout en conservant leur façade institutionnelle. De fait, les drapeaux nationaux deviennent des emblèmes de façade des «départements» de l'UE.

Le plus inquiétant est que ce régime serait optionnel pour les entreprises, mais non pour les peuples, car les citoyens ne pourront pas choisir d'y adhérer ou de s'en retirer. Ils continueront à voter, à élire des représentants, à débattre dans des cadres nationaux devenus structurellement impuissants. Pendant ce temps, les décisions structurantes (normes sociales, conditions de travail, règles de faillite, organisation économique) se prendront ailleurs, dans un espace juridique déconnecté de toute légitimité démocratique. Les élections sont fragilisées depuis des années par cette déconnexion, mais avec ce 28ème «État-régime», ce phénomène s'aggrave encore, au point de transformer les élus en exécutants de cadres qu'ils ne maîtrisent plus, et les électeurs en spectateurs. Certains se plaignent déjà que les élections ne servent plus à grand-chose. Avec ce 28ème État, ce sentiment ne peut que s'accentuer.

On objectera que ce n'est qu'un projet, qu'il faudra des directives, des règlements, des compromis... Oui – un peu comme le Mercosur, je referme la parenthèse. C'est précisément ainsi que l'Union européenne fonctionne : par glissements successifs, par empilement technique, par dilution des responsabilités. Aucun référendum, aucun débat de fond, aucune consultation populaire à l'échelle des nations concernées. Tout se fait au nom de la «nécessité», de la «compétitivité», de l'«adaptation à la mondialisation». D'ailleurs, la plupart du temps, les Européens ne sont même pas informés de ce qui est discuté à Bruxelles.

Ce mécanisme est d'autant plus pervers qu'il ne suscite pas de résistance immédiate. En effet, il n'y a pas de coup d'État, pas de chars dans les rues, pas de suspension officielle des libertés. Il y a simplement une déconnexion progressive entre le vote et le pouvoir réel. Une démocratie vidée de sa substance, mais maintenue en apparence pour préserver l'illusion du choix.

L'expression de «28ème État» choque, et c'est tant mieux. Elle permet de nommer ce qui se joue réellement : la naissance d'un espace de pouvoir autonome, affranchi des peuples, dédié aux intérêts économiques transnationaux. Un État sans citoyens, mais avec des droits, un État sans élections, mais avec des priviléges, un État juridiquement fictif, mais terriblement réel dans ses effets.

Ce qui se décide aujourd'hui à Davos, sous couvert de modernité et d'efficacité, engage l'avenir politique de l'Europe. Il ne s'agit pas d'un débat technique réservé aux juristes ou aux économistes. Il s'agit d'un choix de civilisation : soit la loi continue d'émaner des peuples, soit elle devient un service sur mesure pour des acteurs puissants. Dans le premier cas, la démocratie reste imparfaite mais vivante. Dans le second, elle devient un vestige, un rituel vide, bon pour les discours, inutile pour le réel.

Le silence médiatique autour de cette annonce est à la hauteur de l'enjeu. Ceux qui comprennent ce qui se joue savent que l'indignation tardive ne servira à rien. Une fois ces mécanismes en place, il sera presque impossible de revenir en arrière. C'est maintenant que le débat doit avoir lieu, maintenant que les mots doivent être posés, maintenant que les citoyens doivent comprendre qu'on ne leur retire pas brutalement leurs droits : on les rend simplement inopérants. C'est possible, quand on le veut, la preuve en est ce recul de l'application du Mercosur qui n'a été voté que grâce à la ténacité sans faille des agriculteurs qui se battent pour leur survie, dans tous les sens du terme car on compte 2 suicides par jour parmi eux, ceci dans l'indifférence totale des technocrates de Bruxelles.

### **Sanctions sans procès et droit asymétrique**

Ce basculement ne peut plus être analysé isolément. Il s'inscrit dans une dynamique plus large, déjà observable, déjà expérimentée, et surtout déjà assumée par l'Union européenne. Il suffit de revenir sur un fait récent, grave et pourtant trop vite évacué : les sanctions administratives prises sans procès, sans contradictoire, sans condamnation judiciaire, à l'encontre de citoyens européens comme Xavier Moreau et Jacques Baud.

Ces sanctions ne sont pas des décisions de justice au sens strict : elles ne reposent sur aucun jugement rendu par un tribunal indépendant. Elles ne font suite à aucun débat contradictoire, à aucune procédure pénale, à aucune condamnation pénale. Elles sont prises par voie administrative, sur la base d'accusations politiques alléguées, au nom d'une urgence morale auto-proclamée. En pratique, l'Union européenne s'arroge ainsi le droit de punir des individus en dehors de tout cadre judiciaire classique, pour leurs analyses, leurs prises de position ou leurs écrits.

Ce point est capital, car il marque une rupture nette avec l'État de droit tel qu'il est censé être défendu par les institutions européennes elles-mêmes. Lorsqu'une autorité politique supranationale peut décider unilatéralement de sanctions (gel d'avoirs, interdiction de circuler, restrictions, mise au ban symbolique) sans aucun procès, alors le principe fondamental de la séparation des pouvoirs disparaît de facto. La justice cesse d'être un contre-pouvoir effectif, et le droit devient un instrument discrétionnaire.

Mis en perspective avec le projet de «28ème régime» juridique pour les entreprises, le tableau devient limpide. D'un côté, les grandes structures économiques se voient offrir un espace de droit sur mesure, affranchi des contraintes nationales, des protections sociales et des souverainetés démocratiques. De l'autre, les individus (journalistes, analystes, citoyens) peuvent être sanctionnés sans jugement, sur simple décision politique, dès lors qu'ils sortent du cadre narratif autorisé. Le droit devient asymétrique : protecteur pour les puissants, punitif pour les dissidents.

Il ne s'agit plus ici d'un glissement, mais d'une cohérence. Le même système qui retire aux peuples la maîtrise de la loi au nom de l'efficacité économique s'arroge le droit de suspendre les garanties juridiques au nom de la morale politique. Dans les deux cas, la démocratie est jugée encombrante, et le débat est considéré comme un obstacle. La légitimité ne vient plus du peuple, mais d'une élite auto-désignée, convaincue de détenir la vérité et le sens de l'Histoire.

On objectera encore que l'Union européenne n'est pas «totalitaire» au sens historique du terme. C'est précisément là que l'erreur d'analyse persiste. Le totalitarisme du XXI<sup>e</sup> siècle ne prend plus la forme de dictatures brutales en supprimant les élections, il les vide simplement de leurs sens et de leurs effets. Il ne censure pas officiellement, mais il sanctionne administrativement. Il ne proclame pas l'idéologie unique mais il criminalise les discours déviants. Il ne gouverne pas par la peur immédiate, mais par la normalisation progressive de l'arbitraire. L'URSS a fait tomber des murs, l'UE en construit.

Sanctionner sans procès, gouverner sans peuple, légiférer hors du champ démocratique : mis bout à bout, ces éléments ne relèvent plus de l'excès, mais dessinent un système. Un système dans lequel l'Union européenne ne se contente plus d'empiéter sur les souverainetés nationales, mais revendique un pouvoir disciplinaire direct sur les individus, tout en transférant les véritables leviers de décision à des structures économiques transnationales.

À ce stade, nier le caractère autoritaire, et désormais ouvertement post-démocratique, de cette construction relève moins de l'analyse que du déni. L'Union européenne ne se contente plus de trahir ses principes fondateurs, elle les retourne contre ceux qu'elle prétend protéger. Et c'est précisément ce renversement, silencieux mais systémique, qui signe son basculement dans une forme de totalitarisme technocratique inédit, d'autant plus dangereux qu'il avance masqué.

Désormais, le véritable ennemi que tente de nous désigner l'Union européenne (Russie bien entendu) tend à occulter une réalité bien plus dérangeante : la montée d'un conflit d'intérêts

croissant entre les institutions européennes et leurs propres populations. En instrumentalisant des peurs souvent disproportionnées ou non débattues démocratiquement, l'UE détourne l'attention des citoyens de son propre basculement autoritaire et de la dépossession progressive de leur souveraineté.

À ce stade, il devient difficile d'éviter une comparaison que beaucoup jugent encore excessive, mais que j'assume examiner froidement, sans assimilation historique abusive. Car ce que révèle aujourd'hui l'Union européenne n'est pas une simple dérive autoritaire, ni un excès ponctuel lié aux crises. C'est l'émergence d'un système de pouvoir profondément nouveau dans sa forme, mais inquiétant dans sa logique. Un système qui rappelle moins les dictatures brutales du XXe siècle que leur aboutissement conceptuel, débarrassé de leurs maladresses et de leurs excès visibles.

Ce que certains appellent déjà, avec prudence ou provocation, un «IVe Reich», n'a évidemment rien d'un régime militaire, racial ou explicitement idéologique tel que l'histoire en a connu. Le terme est choquant, et pourtant il y a un parallèle évident. Bien sûr il n'y a ni uniforme, ni culte du chef, mais la propagande martiale a déjà débuté dans une majorité des pays de l'UE. Les mécanismes fondamentaux sont là, transposés, modernisés, rendus acceptables : un pouvoir central non élu, une idéologie présentée comme indiscutable, une marginalisation systématique des voix dissidentes, une déconnexion totale entre le peuple et les décisions structurantes, et en finalité la désignation d'un ennemi qu'on doit combattre pour la liberté, peu importe si c'est un combat entre un chihuahua et un Rottweiler.

L'essentiel est la fabrication d'un ennemi désigné, destiné à souder artificiellement les populations et à leur faire accepter l'inacceptable : économie de guerre, réarmement massif, réduction des libertés, endettement sans contrôle populaire. Le parallèle est d'autant plus troublant que l'ennemi aujourd'hui désigné est précisément celui qui a contribué à débarrasser l'Europe du précédent totalitarisme, ce qui est factuellement incontestable mais pourtant passé sous silence depuis 5 ans.

La force de ce nouveau totalitarisme n'est pas la violence immédiate, mais sa respectabilité. Il se pare des habits du droit, de la morale, de la science et de l'urgence. Il ne frappe pas d'abord physiquement, mais juridiquement, administrativement et financièrement. Il ne supprime pas la démocratie, il la rend inopérante. Il ne censure pas frontalement, il sanctionne, invisibilise, discrédite et isole. Il ne proclame pas une idéologie unique, il commence par censurer, puis tend à criminaliser ce qui s'en écarte.

Là où les régimes du passé imposaient par la peur, celui-ci gouverne par les normes. Là où ils mobilisaient les foules par centaines de milliers, celui-ci les neutralise. Là où ils affirmaient la brutalité du pouvoir, celui-ci l'exerce en souriant, au nom du Bien, de la sécurité, de la stabilité ou de la paix. C'est un totalitarisme propre, technocratique, «post-démocratique», et c'est précisément ce qui le rend plus dangereux encore, c'est l'ancien régime totalitaire du XXe siècle avec une correction méthodique des erreurs du passé.

Les sanctions sans procès contre des analystes et intellectuels, la création de régimes juridiques hors souveraineté nationale pour les entreprises, la criminalisation progressive de certaines opinions, la centralisation des décisions au mépris des peuples : tout cela ne relève pas d'excès isolés. Cela forme un système cohérent, dans lequel le droit n'est plus une protection contre le pouvoir, mais un instrument du pouvoir. Un système où l'économie est progressivement libérée de toute contrainte démocratique, tandis que les individus sont de plus en plus étroitement encadrés.

Dans le même temps, les lois nationales continuent de s'imposer strictement aux citoyens, tandis que l'autorité européenne fonctionne largement par règlements et décisions supranationales qui prévalent, dans de nombreux domaines, sur les législations et constitutions nationales. Cette asymétrie n'est pas accidentelle, elle est structurelle.

Ce régime n'a pas encore montré toute sa brutalité, parce qu'il n'en a pas encore eu besoin. Comme tous les systèmes autoritaires, il commence par tester les limites, mesurer la résistance, habituer les populations à l'inacceptable. L'Histoire montre que ce n'est jamais au début que l'on voit le pire, mais lorsque le pouvoir se sent réellement contesté. À cet égard, le développement récent de matériels lourds de maintien de l'ordre, notamment des véhicules blindés de type Centaure, déployés lors de mouvements sociaux ou agricoles, rappelle que l'hypothèse d'un usage accru de la force intérieure n'a rien d'un délire complotiste.

Parler aujourd'hui de totalitarisme n'est donc ni une outrance ni une insulte à la mémoire. C'est un signal d'alarme. Car le totalitarisme du XXI<sup>e</sup> siècle ne ressemble pas à celui du XX<sup>e</sup>. Il est plus discret, plus sophistiqué, plus intégré aux structures économiques mondiales. Il ne promet pas un homme nouveau, mais une société «optimisée». Il ne revendique pas la domination, mais la gouvernance. Et surtout, il avance masqué, précisément parce qu'il se croit moralement légitime.

Retour à l'origine : La boucle est effectivement bouclée lorsqu'on revient aux conditions mêmes de la naissance de l'Union européenne. Non pas à son récit officiel, idéalisé, presque mythologique, mais à sa genèse réelle, politique et institutionnelle. Car l'Union européenne ne s'est jamais construite comme un projet démocratique au sens strict. Elle s'est construite contre la démocratie, ou plus exactement en la contournant, dès l'origine.

En avril 2025, je publiais «[\*De l'économie à l'idéologie : le basculement inquiétant de l'Union européenne\*](#)». Je ne peux que constater que j'ai la désagréable habitude de taper toujours dans le mille, et pourtant je souhaite toujours me tromper.

La naissance de l'Union européenne portait en germe ce qu'elle est devenue. Ce que nous vivons aujourd'hui n'est pas une anomalie historique, mais la phase de maturité d'un projet conçu dès l'origine pour se passer des peuples. La boucle est bouclée. Et c'est précisément parce que ce processus est ancien, méthodique et cohérent qu'il est si difficile à remettre en cause – et si urgent à nommer.

### Serge Van Cutsem

1. Le terme stakeholder (littéralement «partie prenante») désigne toute entité ayant un intérêt – direct ou indirect – dans une décision ou une organisation : entreprises, institutions financières, ONG, autorités publiques, parfois consommateurs ou salariés. Il se distingue fondamentalement du terme stockholder, qui désigne exclusivement un actionnaire, c'est-à-dire un détenteur de capital. La promotion du stakeholder capitalism, notamment par le World Economic Forum, prétend dépasser le capitalisme centré sur les seuls actionnaires (stockholder capitalism) en élargissant le cercle des acteurs concernés. En pratique, cette notion floue permet surtout de diluer la responsabilité démocratique, en remplaçant le citoyen et l'électeur par des «parties prenantes» non élues, non définies juridiquement, et sans légitimité politique explicite. Ce glissement sémantique accompagne un basculement politique majeur : les décisions ne sont plus fondées sur le suffrage populaire, mais sur une gouvernance technocratique au nom d'intérêts supposés collectifs, déterminés hors de tout contrôle démocratique.